

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Code du produit : 0892 100 116

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs
Utilisation professionnelle du produit

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth France
Z.I.Ouest, Rue Georges Besse
67158 Erstein

Téléphone : +33 (0)388 64 53 00

Téléfax : +33 (0)388 64 62 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.04.2020
4.1	16.11.2020	869999-00004	Date de la première version publiée: 13.07.2015

cibles - exposition unique, Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1,2-propanédiol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthylxirane
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane
2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

2.3 Autres dangers

Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1,2-propanédiol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthoxyirane	99784-49-3	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires) Aquatic Chronic 2; H411	>= 70 - < 90
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8 202-966-0 615-005-00-9 01-2119457014-47	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires)	>= 20 - < 30
2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	5873-54-1 227-534-9 615-005-00-9 01-2119480143-45	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires)	>= 20 - < 30
oxyde de 2,2'-dimorpholinyldiéthyle	6425-39-4 229-194-7 01-2119969278-20	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
Diéthylméthylbenzènediamine	68479-98-1 270-877-4 612-130-00-0 01-2119486805-25	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 2; H373 (Pancréas) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1;	>= 1 - < 2,5

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

		H410	
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.04.2020
4.1	16.11.2020	869999-00004	Date de la première version publiée: 13.07.2015

Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Des symptômes respiratoires, y compris un œdème pulmonaire, peuvent être retardés.
Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
Utilisez de l'eau pulvérisée en cas d'incendies de grande envergure

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
Cyanures
Isocyanates
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.04.2020
4.1	16.11.2020	869999-00004	Date de la première version publiée: 13.07.2015

Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Après une heure environ, mettez les déchets à la poubelle et ne la fermez pas, en raison de l'évolution du dioxyde de carbone. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.04.2020
4.1	16.11.2020	869999-00004	Date de la première version publiée: 13.07.2015

-
- Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Eviter tout contact avec les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Conserver à l'abri de l'eau.
Protéger de l'humidité.
Pour travailler avec des irritants ou sensibilisateurs respiratoires, les individus déjà sensibles doivent consulter leur médecin.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Protéger de l'humidité. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
- Durée de stockage : 12 mois
- Température de stockage recommandée : > 0 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	VLCT (VLE)	0,02 ppm 0,2 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Certaines ou toutes ces VLE s'entendent pour des concentrations mesurées sur une durée de 5 min., Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives				
		VME	0,01 ppm 0,1 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,28 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,8 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux
Travailleurs		Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m ³
Consommateurs		Inhalation	Long terme - effets locaux	0,025 mg/m ³
Consommateurs		Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m ³
2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,1 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	50 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	28,7 mg/cm ²
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,025 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,05 mg/m ³

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,025 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	17,2 mg/cm2
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
Diéthylméthylbenzènediamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,13 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,1 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,1 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,2 mg/kg
	Sédiment marin	0,82 mg/kg
	Sol	1,58 mg/kg
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	10 Aliments mg / kg
	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	Sol	1 mg/kg
	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
Diéthylméthylbenzènediamine	Sol	1 mg/kg
	Eau douce	0,001 mg/l
	Eau de mer	0,0001 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,005 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	17 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,029 mg/kg
	Sédiment marin	0,003 mg/kg
Sol	0,0056 mg/kg	

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	2 Aliments mg / kg
--	-------------------------------------	--------------------

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,35 mm
Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374

Matériel : Chloroprène
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm
Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm
Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,4 mm
Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.04.2020
4.1	16.11.2020	869999-00004	Date de la première version publiée: 13.07.2015

-
- | | | |
|-------------------------|---|---|
| Protection respiratoire | : | Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 14387 |
| Filtre de type | : | Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P) |
-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|---|---|------------------------------------|
| Aspect | : | pâte |
| Couleur | : | incolore |
| Odeur | : | caractéristique |
| Seuil olfactif | : | Donnée non disponible |
| pH | : | Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation | : | Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : | > 193 °C |
| Taux d'évaporation | : | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Non applicable |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | 40 hPa (50 °C) |
| Densité de vapeur relative | : | 8,5 (20 °C) |
| Densité relative | : | Donnée non disponible |
| Densité | : | env. 1,1 g/cm ³ (20 °C) |
| Solubilité(s) | : | |

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.04.2020
4.1	16.11.2020	869999-00004	Date de la première version publiée: 13.07.2015

Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	> 500 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides)	:	Inflammable (voir point d'ignition)
Taille des particules	:	Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable si utilisé comme indiqué. Suivez les conseils de prudence et évitez les matières et les conditions incompatibles.

Polymérise à températures élevées avec l'évolution du dioxyde de carbone.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Les isocyanates réagissent avec beaucoup de matières et le taux de réaction augmente avec la température ainsi qu'en cas de contact accru ; ces réactions peuvent devenir violentes. Le contact est accru en remuant ou si l'autre matière se mélange avec l'isocyanate. Réaction exothermique aux acides, amines et alcools Réagit à l'eau pour former du dioxyde de carbone et de la chaleur Les isocyanates ne sont pas solubles dans l'eau et tombent au fond, mais réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du gaz de dioxyde de carbone et une couche de polyuréthane solide. Des produits de décomposition dangereux se formeront au contact de l'eau ou de l'air humide.
-----------------------	---	---

10.4 Conditions à éviter

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.04.2020
4.1	16.11.2020	869999-00004	Date de la première version publiée: 13.07.2015

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants
Acides
Bases
Eau
Alcools
Amines
Ammoniaque
Aluminium
Zinc
Laiton
Etain
Cuivre
Métaux galvanisés
L'air humide

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.

Estimation de la toxicité aiguë: 1,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

Composants:

1,2-propanédiol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,24 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,515 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.025 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.038 mg/kg

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

née

Diéthylméthylbenzènediamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 738 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

1,2-propanédiol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane:

Résultat : Irritation de la peau

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

oxyde de 2,2'-dimorpholinyldiéthyle:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Diéthylméthylbenzènediamine:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

1,2-propanédiol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane:

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours
Remarques : Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques : Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

Diéthylméthylbenzènediamine:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

1,2-propanediol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Type de Test : Test de Buehler

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

Voies d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Résultat : positif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Voies d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Résultat : positif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Evaluation : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : négatif

Diéthylméthylbenzènediamine:

Type de Test : Test intradermique
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1,2-propanediol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

oxyde de 2,2'-dimorpholinyldiéthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Diéthylméthylbenzènediamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

Composants:

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : positif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : positif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1,2-propanediol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryon-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryon-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryon-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

oxyde de 2,2'-dimorpholinyldiéthyle:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

1,2-propanédiol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

1,2-propanédiol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane:

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

Diéthylméthylbenzènediamine:

Organes cibles : Pancréas
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Pancréas
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Toxicité à dose répétée

Composants:

1,2-propanédiol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane:

Espèce : Rat
NOAEL : 1,4 mg/m³
LOAEL : 4,1 mg/m³
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 13 Sem.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce : Rat
NOAEL : 0,2 mg/m³
LOAEL : 1 mg/m³
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 2 a
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce : Rat
NOAEL : 0,2 mg/m³
LOAEL : 1 mg/m³
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 2 a
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle:

Espèce : Rat
NOAEL : >= 300 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Méthode : OCDE ligne directrice 422

Diéthylméthylbenzènediamine:

Espèce : Rat
LOAEL : 21 - 27 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1,2-propanediol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthylloxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 3.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 129,7 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.640 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.640 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.640 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.640 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

nismes Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: ≥ 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 2.150 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Diéthylméthylbenzènediamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 200 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 104 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 54 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë) : 1

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):
170 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1,2-propanédiol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 302
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

oxyde de 2,2'-dimorpholinyldiéthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 4 %
Durée d'exposition: 28 jr

Diéthylméthylbenzènediamine:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: < 1 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 200

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,51

2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,51

oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,5

Diéthylméthylbenzènediamine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,4

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

produit usagé
08 04 09, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

produit inutilisé
08 04 09, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

emballages souillés
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(1,2-propanédiol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane, Diéthylméthylbenzènediamine)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(1,2-propanédiol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane, Diéthylméthylbenzènediamine)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(1,2-propanédiol, polymère avec 1,1'-méthylènebis (isocyanatobenzène) et méthyloxirane, Diéthylméthylbenzènediamine)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(1,2-Propanediol, polymer with 1,1'-methylenebis(isocyanatobenzene) and methyloxirane, Diethylmethylbenzenediamine)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(1,2-Propanediol, polymer with 1,1'-methylenebis(isocyanatobenzene) and methyloxirane, Diethylmethylbenzenediamine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : oui

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

ment

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3 4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane (Numéro sur la liste 56) 2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane (Numéro sur la liste 56)
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants	:	Non applicable

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 62, 15 ter, 15, 15 bis

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %, 0 g/l
Remarques: contenu en COV sans eau

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H312 : Nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.04.2020
4.1	16.11.2020	869999-00004	Date de la première version publiée: 13.07.2015

- d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc. : Cancérogénicité
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité

COLLE PUR RAPID GEL TRANSP 310 ML

Version 4.1 Date de révision: 16.11.2020 Numéro de la FDS: 869999-00004 Date de dernière parution: 30.04.2020
Date de la première version publiée: 13.07.2015

(quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR